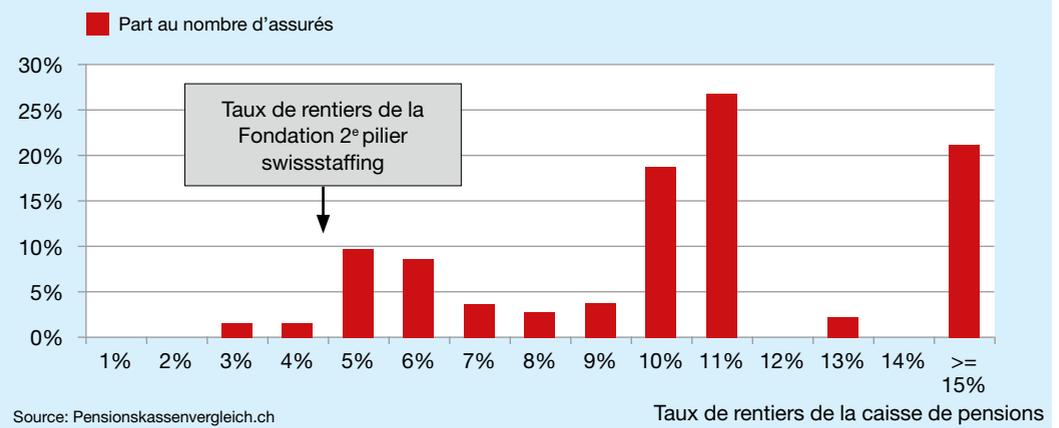


La santé resplendissante des caisses de pensions du secteur temporaire

En raison du rapport phénoménal actifs/rentiers, les caisses de pensions du secteur intérimaire affichent une santé resplendissante. La plus grande, la Fondation 2e pilier swissstaffing affichait un taux de couverture de 115,7 pour cent fin 2009. Le segment doit pourtant pallier à un fort degré de fluctuation: plus de 20 000 entrées et sorties en 2009.

En matière de LPP, les travailleurs temporaires sont assurés de manière plus fiable que la plupart des travailleurs suisses. Parce qu'ils sont souvent jeunes et grâce à leur durée d'engagement généralement brève, ils contribuent au fait que leurs caisses de pensions resplendent de santé. La plus grande caisse de pensions pour intérimaires est celle de l'association de la branche swissstaffing. La Fondation 2e pilier swissstaffing compte 14 750 assurés. Sur cet effectif, seuls 670 assurés – soit 4,6 pour cent – touchent une rente. En Suisse, peu d'autres caisses de pensions connaissent une structure d'âge aussi favorable (graphique 1). Deux pour cent seulement des assurés LPP sont affiliés à une caisse enregistrant un taux de rentiers encore plus bas. 29 pour cent sont assurés dans des caisses dont le taux de rentiers se situe entre 5 pour cent et 9 pour cent. La grande majorité, soit 69 pour cent, font par contre partie d'une caisse de pensions connaissant un taux de rentiers de 10 pour cent, voire plus. En raison du rapport phénoménal actifs/rentiers, la Fondation 2e pilier ne peut pratiquement pas se retrouver en mauvaise situation. Au pire des cas, elle dispose d'une forte capacité d'assainissement. Pourtant, durant la dernière crise, un assainissement n'a même pas été nécessaire. Parce que la Fondation 2e pilier swissstaffing opère sous le régime d'une politique de placement assez fortement axée sur les actions, elle a certes ressenti nettement les effets de la baisse boursière en 2008. Toutefois, sans avoir à prendre une seule mesure d'assainissement, elle a réussi dans le délai d'un an à retrouver un taux de couverture extraordinaire de 115,7 pour cent (au 31.12.2009). Les avoirs épargnés par les travailleurs temporaires bénéficient ainsi de la meilleure des sécurités. Seulement 11 pour cent des caisses de pensions de droit privé – et aucune de droit public – ont atteint

Répartition des assurés en fonction de la part de rentiers dans la caisse de pensions (au 31.12.2009)



un taux de couverture aussi élevé à fin 2009.

Autre avantage que la Fondation 2e pilier swissstaffing peut offrir aux intérimaires: le calcul innovant du salaire minimum pour l'assujettissement à la LPP. En effet, alors que les employés fixes doivent gagner au moins 20 520 fr. par an pour pouvoir s'affilier à une caisse de pensions, les travailleurs temporaires sont assurés dès la première heure d'engagement (pour autant que celui-ci dure plus de 13 semaines). Ceci a été possible parce que l'on a converti le seuil d'entrée en unité horaire pour l'assujettissement à la LPP. Ce seuil est de 9.50 fr. Comme tout travailleur temporaire gagne davantage, chacun d'entre eux est également assuré à la LPP (mais évidemment en fonction de la durée d'engagement). Par rapport à d'autres employés flexibles, comme ceux engagés à temps partiel ou pour une durée déterminée, les intérimaires sont donc avantagés sous l'angle de leur prévoyance vieillesse.

Des frais administratifs particulièrement bas par rapport à la moyenne

Mais il est un défi que la Fondation 2e pilier swissstaffing doit relever en comparaison des caisses de pensions traditionnelles, et c'est le haut degré de fluctuation. Parce que les temporaires ne travaillent et ne sont assurés que quelques mois en moyenne, on enregistre chaque année, pour un effectif de 14 750 assurés, plus de 20 000 entrées et sorties. Notre tâche – exigeante – est de maîtriser une pareille

fluctuation. Or, grâce à une organisation efficace des procédures, les frais administratifs de la Fondation 2e pilier swissstaffing sont extrêmement concurrentiels en dépit du taux de fluctuation considérable. Ils ne s'élèvent qu'à 180 fr. par tête, contre 309 fr. en moyenne dans toutes les caisses de pensions (source: Swisscanto). Les employeurs en particulier bénéficient également de cette structure des coûts avantageuse.

La stratégie de placement, plutôt axée sur les risques, qu'adopte la Fondation 2e pilier swissstaffing s'est avérée payante – et ce, notons-le, malgré la crise financière. Avec un rendement de 15,4 pour cent en 2009, elle dépasse 95 pour cent des caisses de pensions. En moyenne, les caisses de pensions ont atteint un rendement de 10,5 pour cent en 2009. Du fait de la stratégie qu'elle a choisie, la Fondation 2e pilier swissstaffing a réussi, après le crash boursier de l'automne 2008, à reconstituer intégralement, en un an seulement, les réserves de fluctuation. Les avoirs de la fondation s'élevaient à fin 2009 à plus de 190 millions de francs. Durant les années précédentes également, la Fondation 2e pilier s'en était bien tirée, et à vrai dire mieux que l'indice Pictet LPP-40 Plus. Ce dernier se situait en 2008 à -20,7 pour cent alors que la caisse de pensions de swissstaffing affichait -19,4 pour cent. En 2007, l'indice Pictet chiffrait le rendement à -0,3 pour cent. La Fondation du 2e pilier, pour sa part, en était à -0,1 pour cent.

Myra Fischer-Rosinger

Traduction: Tradulex, Pierre Prince



L'auteure

Myra Fischer-Rosinger est collaboratrice scientifique de swissstaffing et membre du conseil de fondation de la caisse de pensions de swissstaffing.